

SOURCE : Imaflex Inc.

Imaflex annonce des résultats positifs indépendants de l'étude de libération d'ADVASEAL®

Tous les intervalles de libération des ingrédients actifs respectent les intervalles précédant la récolte prescrits par l'EPA des États-Unis

Montréal (Québec) CANADA – Le 25 janvier 2021 – Imaflex Inc. (« Imaflex » ou la « Société ») (TSX-V : IFX) annonce des résultats positifs indépendants de l'étude de libération d'ADVASEAL® (l'« étude »). Les intervalles de libération de tous les cinq produits de protection des récoltes (les « ingrédients actifs » ou les « MAQT »¹) appliqués sur ADVASEAL® sont conformes aux intervalles précédant la récolte prescrits par la Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA).

« Ces résultats concluants nous rapprochent encore un peu plus de la commercialisation éventuelle d'ADVASEAL® comme solution de recharge viable à la fumigation du sol avant la plantation », a déclaré M. Joe Abbandonato, président et chef de la direction d'Imaflex. Rappelons que l'étude était exigée pour établir le moment exact de la libération dans le sol de chaque ingrédient actif appliqué sur ADVASEAL®. Cette étape est nécessaire pour démontrer le respect des intervalles préalables à la récolte établis par l'EPA, soit essentiellement la période d'attente requise entre la dernière application (la libération) d'un ingrédient actif et le moment où la récolte peut avoir lieu pour une consommation humaine sécuritaire.

L'étude a comporté deux degrés d'humidité du sol au moment de l'application d'ADVASEAL® et deux fréquences d'irrigation au goutte-à-goutte indépendantes. En particulier, les degrés d'humidité du sol initiaux lors de l'application ont été fixés à 75 % ou à 100 % de la capacité du sol, alors que les intervalles d'irrigation après l'application de la pellicule étaient fixés soit à une fois (jour huit) ou deux fois (jours huit et quinze). Peu importe le traitement employé, il a été déterminé que les intervalles de libération de tous les ingrédients actifs étaient conformes aux intervalles précédant la récolte permis.

« Imaflex doit encore franchir une étape avant de transmettre la demande d'homologation à l'EPA pour approbation d'ADVASEAL® à titre de nouvelle préparation de pesticide physique », a indiqué M. Abbandonato. Quatre des cinq ingrédients actifs employés sur ADVASEAL® proviennent d'Asie et ne sont pas encore homologués aux États-Unis. Pour simplifier leur homologation à titre de pesticides génériques, Imaflex a retenu les services d'un laboratoire pour démontrer leur équivalence à des MAQT déjà homologués et commercialisés aux États-Unis. En particulier, l'EPA exige des renseignements sur la pureté et les impuretés des ingrédients actifs employés par Imaflex afin d'évaluer si leurs impuretés et leurs profils toxicologiques sont semblables à ceux qui sont déjà homologués. Cela fait appel à l'utilisation de standards de référence pour toutes les impuretés pour permettre un étalonnage précis (quantification) puisque l'appareillage analytique est pour la plupart comparatif. Étant donné que les standards de référence pour les impuretés associées à deux des ingrédients actifs génériques ne sont pas disponibles sur le marché, des travaux en laboratoire sont encore nécessaires, de sorte que la transmission de la demande d'homologation pour ADVASEAL® et les MAQT génériques est maintenant prévue pour l'été 2021 environ.

« À l'avenir, le fait d'être titulaire d'une homologation propre de MAQT devrait donner à Imaflex une plus grande autonomie dans le cadre de sa commercialisation d'ADVASEAL®, tout en réduisant sa dépendance à l'égard d'un

¹ Une **matière active de qualité technique** (« MAQT ») sert à la fabrication de produits finis de pesticides et contient, en plus de l'ingrédient actif pur, des quantités mineures d'impuretés.

seul fournisseur », a souligné M. Abbandonato. « L'introduction de nouveaux produits novateurs sur le marché présente souvent des difficultés et, bien que la soumission de notre rapport auprès de l'EPA soit retardée, les avantages d'avoir notre propre homologation de MAQT justifient le temps supplémentaire requis. Nous sommes encouragés par les jalons importants que nous avons franchis au cours de la dernière année en ce qui a trait à ADVASEAL® et nous nous réjouissons d'avance de pouvoir annoncer nos progrès futurs. »

À propos d'ADVASEAL®

De nos jours, les films agricoles sont utilisés pour la croissance des légumes dans le monde entier afin de couvrir le sol traité à l'aide de fumigants, des pesticides volatils et toxiques essentiels pour réduire les organismes nuisibles, les mauvaises herbes et les champignons dans le sol, appuyant ainsi la bonne croissance de nouvelles semences.

Le premier produit ADVASEAL® approuvé par l'EPA (ADVASEAL® HSM) ne contenait qu'un herbicide pour contrôler les mauvaises herbes. Le nouveau ADVASEAL® amélioré (aussi appelé « ADVASEAL HG ») en cours de développement comprend également des fongicides et un nématicide pour contrôler les agents pathogènes dans le sol, ce qui en fait ainsi une option non fumigante complète pour la désinfestation du sol. Les produits ADVASEAL® modernes et non volatils peuvent être appliqués de façon plus efficace et sécuritaire que les fumigants. Les produits de protection des cultures sont intégrés dans un revêtement, qui est par la suite appliqué à un film de paillis. Lorsque le film enduit est appliqué au sol, les ingrédients actifs sont libérés dans le sol dans des conditions contrôlées, ce qui empêche l'application d'une dose trop grosse ou trop petite, soit le problème avec les pratiques de désinfestation du sol actuelles. Cette nouvelle technologie réduit considérablement la quantité de produits de protection des cultures nécessaire. L'humidité du sol est l'élément catalyseur permettant d'activer la libération des ingrédients actifs. Lorsque le film est appliqué, ces ingrédients sont libérés de manière efficace et sécuritaire dans le sol, ce qui augmente la productivité, réduit les coûts et apporte des avantages environnementaux notables.

À propos d'Imaflex

Fondée en 1994, Imaflex se spécialise dans le développement et la production de solutions novatrices pour les industries de l'emballage souple et agricole. Parallèlement, la Société conçoit et fabrique des pellicules pour l'industrie agricole. Les produits de la Société consistent principalement en des pellicules et des sacs en polyéthylène (plastique), y compris des pellicules métallisées, destinés aux marchés du détail, industriel et agricole. Basée à Montréal, au Québec, Imaflex a des usines au Canada et aux États-Unis. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole IFX. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web à www.imaflex.com.

Mise en garde concernant l'information prospective

Certains renseignements compris dans le présent communiqué constituent des énoncés « prospectifs », au sens des dispositions de la législation en valeurs mobilières du Canada. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la direction de la Société, sont intrinsèquement assujetties à des incertitudes, à des risques et à des imprévus considérables sur le plan des affaires, de l'économie et de la concurrence. La Société avertit le lecteur que ces énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers, le rendement et les réalisations réels d'Imaflex diffèrent de façon marquée des résultats, du rendement ou des réalisations futurs estimatifs de la Société que ces énoncés prospectifs expriment ou sous-entendent et que les énoncés prospectifs ne garantissent pas les résultats futurs. Ces énoncés reposent également sur certains facteurs et hypothèses. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ces estimations, risques, hypothèses et facteurs, veuillez consulter le plus récent rapport de gestion déposé dans SEDAR à www.sedar.com et dans la section Information investisseurs du site Web de la Société à www.imaflex.com. La Société précise qu'elle n'a aucunement l'obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit par suite, notamment, de l'obtention de nouveaux renseignements ou de la survenance d'événements, à moins que la législation ne l'exige expressément. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Personne-ressource chez Imaflex :

John Ripplinger

Vice-président, Affaires corporatives

Tél. : 514-935-5710, poste 157

Télec. : 514-935-0264

johnr@imaflex.com

www.imaflex.com